

LE MENSUEL DE LA FONDATION iFRAP

# SOCIÉTÉ CIVILE

Enquêter pour réformer N° 213-214

1

## INDUSTRIE EMPLOI

les deux défis de la  
reconstruction

*Réindustrialiser  
la France*



FONDATION POUR LA RECHERCHE  
SUR LES ADMINISTRATIONS ET  
LES POLITIQUES PUBLIQUES

# Réindustrialiser LA FRANCE

9

La crise sanitaire a mis en évidence notre dépendance stratégique dans des domaines essentiels comme la santé avec les médicaments ou les dispositifs médicaux, mais aussi la fragilité de nos chaînes de production qui ont été mises à l'arrêt. Avec la crise économique qui s'annonce, la France prend conscience de la désindustrialisation de son économie et de la forte dépendance aux secteurs des services (tourisme, restauration, commerce) lourdement frappés par le confinement.

Pour se reconstruire, le président de la République a déclaré qu'« il nous faut créer de nouveaux emplois en investissant dans notre indépendance technologique, numérique, industrielle et agricole par la recherche, la consolidation. Notre première priorité est donc d'abord de reconstruire une économie forte, écologique, souveraine et solidaire ».

Déjà des plans de relance, dans le secteur de l'automobile avec un plan d'investissement en faveur des batteries, de l'aéronautique ou de la santé, ont été lancés pour les soutenir et faire repartir l'investissement en France. Et les secteurs mobilisés pendant la crise comme le textile ou l'agroalimentaire voudraient pérenniser les efforts accomplis.

Malgré cela, l'industrie subirait 20 % des destructions d'emplois conséquentes à la crise économique et sanitaire et perdrait environ 5 % de ses emplois. La bataille de la réindustrialisation que la France souhaite engager ne date pas de la crise sanitaire de 2020. Avec 58 000 emplois industriels perdus en moyenne par an, l'industrie manufacturière représente 10% du PIB tandis qu'en Allemagne elle représente encore 20%. Les pertes du tissu industriel subies au cours des trente dernières années font que la France s'avère plus pénalisée que les autres pays européens, handicapée par sa faiblesse industrielle.

■ Pour reconquérir son indépendance et rebâtir son industrie, la Fondation iFRAP propose un pacte productif comportant :

■ Une annulation ou un report sur plusieurs années de prélèvements obligatoires,

■ Une baisse de la fiscalité de production,

■ Une baisse des prélèvements sur le travail pour les travailleurs qualifiés (jusqu'à 3,5 Smic)

**Ces mesures permettraient selon nos estimations de créer 425 000 emplois supplémentaires d'ici 2024 dont plus de 100 000 dans l'industrie.**

■ En parallèle, nous recommandons de lever les obstacles à la transmission des entreprises qui frappent particulièrement les ETI industrielles. Il faudrait également renforcer les mesures en faveur de l'apprentissage, en supprimant la taxe d'apprentissage.

■ Enfin, si l'on veut renforcer l'industrie, il faudra aussi créer de nouvelles filières industrielles.

Ces différentes mesures devraient avoir pour objectif de porter progressivement la part du PIB occupée par l'industrie à 15% puis 20% comme Allemagne.

## L'INDUSTRIE EN FRANCE AVANT LA CRISE

10 La crise a frappé la France dans un contexte général de conjoncture médiocre, avec seulement 1,2 % de croissance pour 2019, et 1,3 % prévu pour les années suivantes.

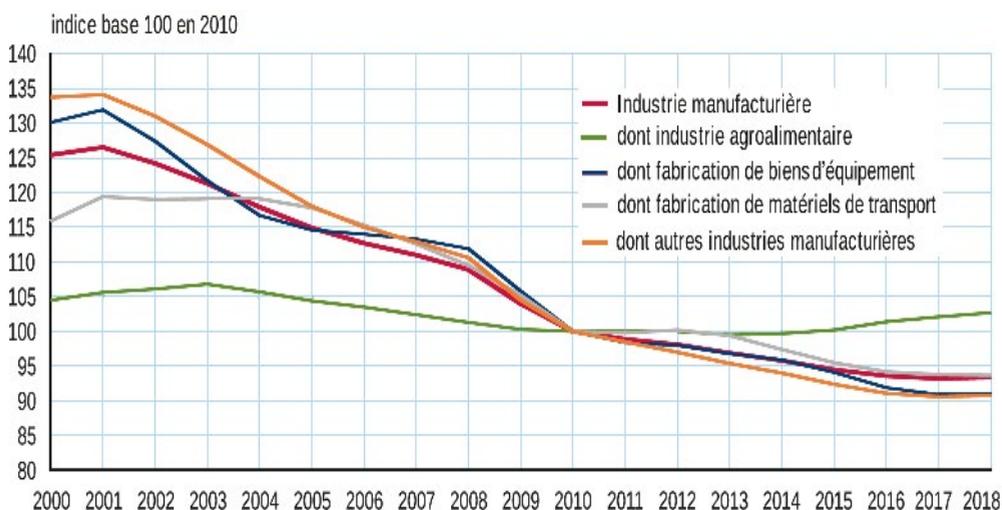
2019 marquait pourtant les premiers effets positifs des mesures prises à la fin du quinquennat de François Hollande et la présidence d'Emmanuel Macron, baissant le coût du travail et assouplissant le marché du travail.

Les investissements industriels étaient repar- tis à la hausse avec notamment une reprise des embauches pour les emplois qualifiés de l'industrie. Aux niveaux des investisseurs mondiaux, l'attrait de la France était passé

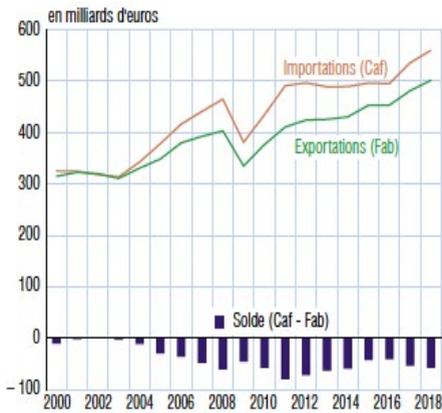
avant celui du Royaume-Uni ou de l'Allemagne. Mais les décisions d'investissement ne produisant des effets sensibles sur l'emploi et les revenus que très progressivement, il faut du temps pour rattraper la récession catastrophique de l'industrie française, déjà marquée par la crise de 2008, avec une production inférieure de 13 % par rapport à son pic de 2000 et de 12 % par rapport au début des années 1990.

Malgré une « bonne » année 2019, les dernières données de l'INSEE montrent un recul de l'industrie depuis 2001 : 31 % de perte en termes de l'emploi salarié hors intérim dont 15 % depuis la crise de 2008.

### Évolution de l'emploi salarié hors intérim

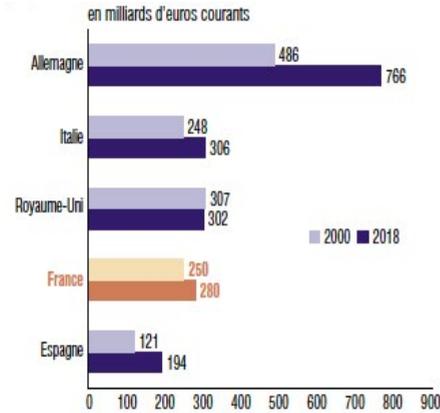


### Commerce extérieur des produits industriels de 2000 à 2018



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

### Valeur ajoutée de l'industrie dans quelques pays de l'UE



Source : Eurostat (extraction du 9 septembre 2019), SEC 2010.

On comptait 260 000 entreprises dont 90 % de TPE en 2017 (selon Franceindustrie.org). Le ministère de l'Économie, lui, annonce 235 000 entreprises industrielles en 2016 et l'INSEE en recense 285 911

(contre 248 516 en 2012). Parmi elles, on compte 216 045 entreprises manufacturières et leur chiffre d'affaires est de 908 milliards d'euros (contre 1 000 milliards d'euros en 2012).

### Chiffres clés des principaux secteurs de l'industrie manufacturière

Secteurs d'activité*	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires HT (en Md€)	Valeur ajoutée - y compris produits et autres charges (en Md€)
Industries agroalimentaires	59 765	181	41
Réparation, installation et produits manufacturés divers	56 356	53	20
Bois, papier et imprimerie	28 542	39	11
Métallurgie et produits métalliques	22 007	81	25
Textile, habillement, cuir et chaussures	19 950	21	6
Plastique, caoutchouc et produits minéraux non métalliques	13 529	60	18
Machines et équipements	4 238	48	14
Industrie chimique	3 042	67	18
Produits informatiques, électroniques et optiques	2 814	32	12
Équipements électriques	2 299	29	8
Industrie automobile	1 925	118	19
Matériels de transport hors automobile	895	110	19
Industrie pharmaceutique	644	37	12
Cokéfaction et raffinage	37	34	5
<b>Industrie manufacturière</b>	<b>216 045</b>	<b>908</b>	<b>229</b>

\* Nomenclature NAF, niveau A38, sauf matériels de transport (A88).  
Champ : ensemble des entreprises marchandes ; y compris autoentrepreneurs.

Source : Insee, Ésane 2016.

## En moyenne 58 000 emplois industriels en moins par an entre 2000 et 2017

Le nombre de salariés employés dans l'industrie est passé de 5,3 millions en 1980, 3,7 millions en 2000 et 2,8 millions en 2017. Cela correspond à 2,7 millions de salariés en moins en ETP dans l'industrie manufacturière, dont 37 % sont employés par des ETI, 27 % par des grandes entreprises, 27 % par des PME hors microentreprises et 9 % par des microentreprises.

Soulignons la vitalité des ETI dont un tiers sont industrielles et qui ont connu une forte croissance de leur emploi sur la période récente (+ 337 000 emplois entre 2009 et 2015). La part des emplois industriels dans la population active est cependant passée de 22 % en 1980 à 11 % en 2017. Sur la période récente 2000-2017, la baisse a été de - 58 000 emplois par an. Mais il faut noter une reprise à partir de 2017, modeste mais réelle, comme on le voit dans le tableau ci dessous.

### Créations d'emplois salariés sur l'année en France depuis 2011 (en milliers)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Agriculture	5,3	5,0	5,8	2,3	4,5	-0,4	6,3	-3,0	3,2
Industrie	-16,8	-20,1	-37,9	-33,8	-34,9	-27,7	4,2	12,3	10,7
Construction	-8,3	-16,7	-27,8	-47,4	-35,3	-8,7	20,1	27,6	45,0
Services marchands	84,2	-72,9	40,0	41,2	155,7	199,7	313,1	126,0	201,0
Services non marchands	9,5	38,7	102,0	53,2	20,1	36,0	-8,0	-5,0	27,7

Source : Insee, emplois salariés trimestriels

## Les conséquences de la crise sanitaire et économique en termes de destructions d'emplois

### Écarts d'emplois sectoriels par rapport au niveau 2019 du fait de la crise

	2020	2021	2022	Écart moyen 2020-2022 par rapport à 2019
Agriculture	-62	-49	-31	-47
Industrie	-226	-212	-156	-198
Construction	-147	-165	-159	-157
Services marchands	-884	-667	-358	-636
Services non marchands	-11	-22	-33	-22
Emploi total	-1 330	-1 115	-736	-1 061

Source : Simulation NEMESIS avril 2020

Le choc pour l'industrie serait particulièrement violent qui subirait 20 % des destructions d'emplois conséquentes à la crise

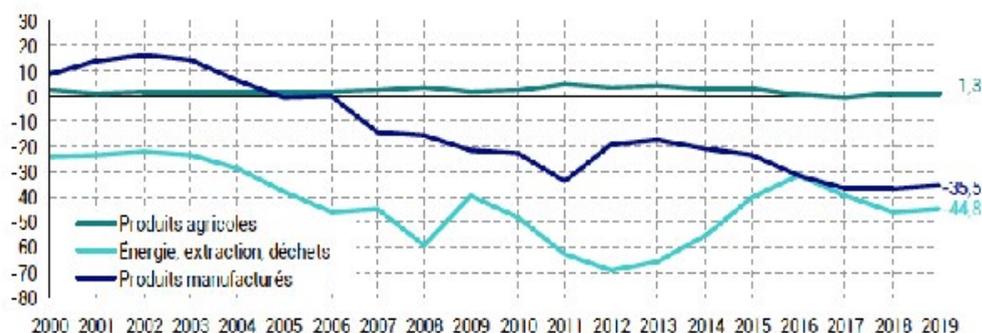
économique et sanitaire et perdrait environ 5 % de ses emplois (198 000 emplois).

## 58,3 milliards d'euros : le déficit du solde du commerce extérieur des produits industriels

En 2001, le solde du commerce extérieur des produits industriels n'était « que » de -2,2 milliards d'euros (positif à +1,7 milliard en 2002) contre un solde à -58,3 milliards d'euros en

2018. Si l'industrie représente 74 % des exportations françaises, en 2018, le déséquilibre de la balance commerciale française en produits manufacturés reste très important, et pas seulement par rapport à la Chine. Le plus inquiétant est le déficit avec des pays pourtant comparables de l'Union européenne.

## Évolution du solde commercial de la France par grandes familles de produits (en milliards d'euros)



Source : DGDDI – données CAF/FAB, hors matériel militaire et hors estimation des données sous le seuil

## Solde manufacturier de la France par rapport aux pays étrangers en milliards d'euros en 2016

Royaume-Uni	Afrique	Moyen-Orient	États-Unis	Allemagne	Union Européenne	Chine
+12	+12	+19	-3	-14	-26	-30

Là aussi, il faut souligner la situation particulière des ETI, très fortement engagées à l'export (elles représentent 32 % du chiffre d'affaires export de l'ensemble des entreprises françaises). Signe inquiétant : nos principaux secteurs d'exportation de biens manufacturés sont l'aéronautique, les produits agroalimentaires et l'automobile, trois secteurs fortement touchés par la crise.

### 10,2 %, une part en baisse de l'industrie dans le PIB... Mais une productivité qui augmente

L'industrie est un pilier de l'économie, mais sa part dans le PIB a fortement reculé. D'après l'INSEE, de 1970 à 2016, la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière a baissé de 22,3 à 10,2 %. En comparaison, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB en Allemagne se monte à 20,6 %, soit deux fois plus qu'en France. L'Italie et l'Espagne ont aussi une industrie manufacturière plus importante qu'en France avec respectivement 14,6 % et 12,8 %. Le Royaume-Uni se situe en dessous de la France, à 8,6 %.

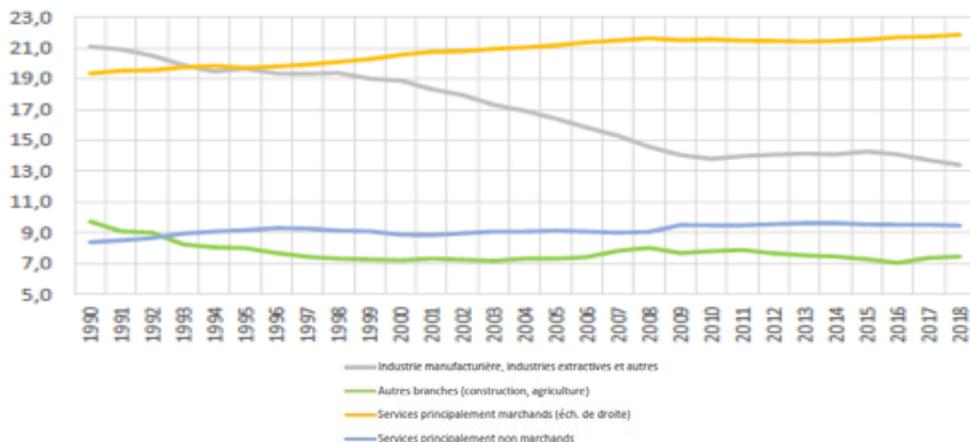
Les progrès rapides de productivité dans l'industrie sont invoqués pour expliquer

cette évolution. Ce qui caractérise l'industrie, c'est avant tout sa capacité à « processer » et à gagner en productivité. L'industrie de demain sera-t-elle encore moins intensive en emploi que celle d'aujourd'hui ? En France, la productivité horaire du travail a progressé de 2,7 % par an sur la période 1990-2018 dans les secteurs industriels contre 1,1 % pour l'ensemble des branches (0,8 % par an pour les services marchands et 0,3 % pour les services non marchands).

La progression de la productivité dans l'industrie explique 40 % des gains de productivité de l'ensemble de l'économie sur la période 1990-2018 lorsque le poids de la valeur ajoutée en volume des secteurs industriels n'a été en moyenne que de moins de 15 % sur cette période.

Enfin, la chute du poids de la valeur ajoutée (en valeur) des secteurs industriels dans la valeur ajoutée (en valeur) de l'ensemble des branches s'explique aussi par la moindre progression de l'indice des prix des secteurs industriels (l'indice des prix de l'ensemble des secteurs industriels a baissé de 1,3 % par an entre 1990 et 2018 alors qu'il progressait de 1,3 % par an pour l'ensemble des branches).

Poids des grandes branches dans la VA en valeur (en %)



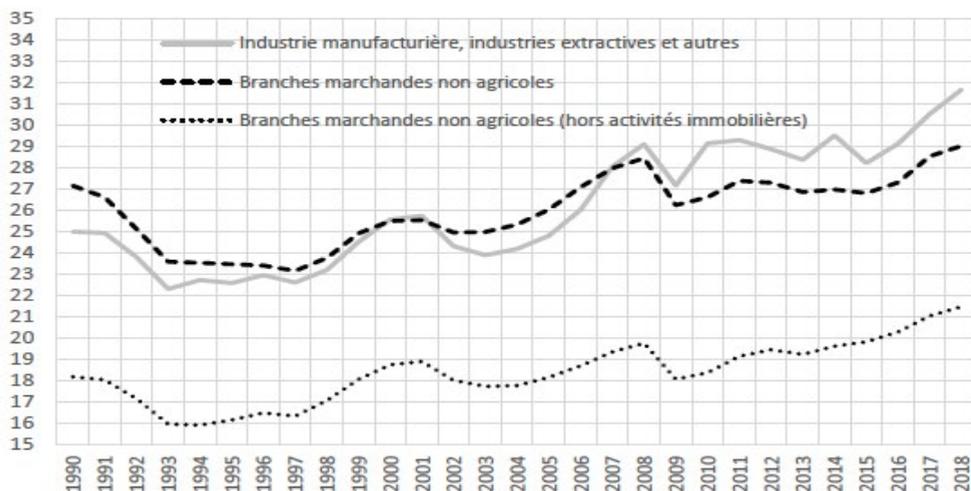
Une rémunération moyenne des salariés qui a doublé en 20 ans

La forte progression de la productivité du travail dans les secteurs industriels a permis aux secteurs industriels des gains de salaire réel, et donc de pouvoir d'achat, plus importants que dans les autres secteurs. La rémunération moyenne des salariés dans les branches industrielles est plus élevée que dans les autres branches de l'économie.

Des investissements de plus en plus lourds

L'obligation de maintenir des gains de productivité, gains nécessaires pour maintenir la compétitivité des secteurs industriels dans la mondialisation, a nécessité des investissements réguliers qui ont pesé sans cesse plus lourd dans la valeur ajoutée des secteurs industriels, qui progressait à un rythme de plus en plus lent. Le taux d'investissement (FBCF/VA) des secteurs industriels est ainsi passé de 25 % en 1990 à 32 % en 2018.

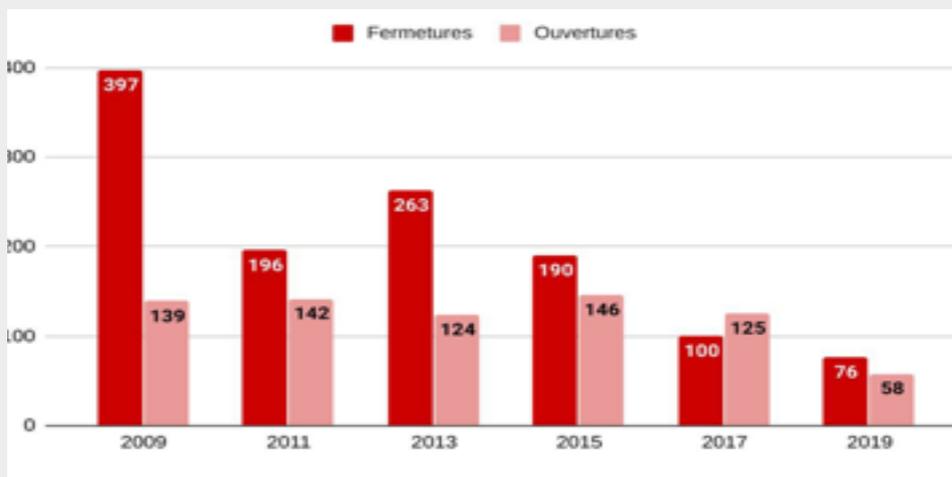
Taux d'investissement des branches industrielles et de l'ensemble des branches marchandes non agricoles (FBCF/VA)



## Le casse-tête de la création d'usines en France

La France, qui prône une réindustrialisation, met des bâtons dans les roues de ses industriels. En 2019, le solde des ouvertures d'usines était négatif. La dernière usine de tabac implantée à Sarlat (Dordogne), a par exemple dû fermer ses portes. Et le solde risque bien d'être négatif en 2020.

15



Selon le classement 2018 du Forum économique mondial, en termes de fardeau administratif<sup>2</sup>, la France se classe 107<sup>e</sup> sur 140 pays. Pour les industriels, cela signifie des formalités administratives contraignantes pour créer leurs usines. Et ils manquent en outre d'accompagnement tout au long du processus. Le cabinet Regional Partner, spécialisé dans l'aide à l'implantation d'entreprise, a estimé que moins de 30 % des projets de nouvelles usines se concrétisaient dans les 24 mois<sup>3</sup>, ce qui est anormalement long.

Un nombre conséquent d'enquêtes est exigé, en fonction du terrain, de la faune et de la flore. Les futures usines doivent respecter la biodiversité des lieux et assurer l'ambition environnementale de la France. Cela se traduit dès l'autorisation d'urbanisme et le permis de construire et les travaux ne débutent qu'une fois l'enquête environnementale et le diagnostic d'archéologie préventive accordés, ce qui peut prendre environ 12 mois<sup>4</sup>, contre 3 à 6 aux Pays-Bas ou en Espagne. Enfin, l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations, alors que le projet est déjà en cours d'instruction, peut nécessiter de modifier le projet et de reprendre à zéro les démarches administratives.

Le délai anormalement long s'explique également par des recours de riverains. Si les usines doivent se construire dans des aires urbaines pour faciliter l'accès des marchandises et des salariés, elles ne sont pas vues d'un bon œil car elles peuvent entraîner des accidents, parfois mortels. L'incendie de l'usine de produits chimiques Lubrizol à Rouen, en 2019, en est l'exemple même. Les déchets chimiques et leurs conséquences sur la santé sont également craints, au même titre que la pollution sonore ou olfactive. Les maires peuvent donc déposer des recours pour annuler les autorisations de construire sous la pression de pétitions mises en ligne. En 2020, dans la ville d'Othis (Oise), les habitants se sont par exemple opposés à l'installation d'une usine de méthanisation.

En 2019, le député LREM Guillaume Kasbarian a publié « *5 chantiers pour simplifier et accélérer les installations industrielles* » : il suggère notamment de ne pas abaisser nos critères d'évaluation mais de les simplifier. La Suède et l'Allemagne ont réussi à concilier exigence environnementale et monde des affaires. Pourquoi pas la France ? L'administration doit accompagner au mieux les futurs industriels: cela passe par une simplification des procédures, des parcours et une réduction des délais. La mise en place de procédures dématérialisées permettrait aux industriels de gagner du temps et d'éviter les prises de rendez-vous et délais rebutants. Enfin, il est nécessaire d'apporter une sécurité aux projets en mettant en place un calendrier précis, garantissant le nombre et le contenu des études exigées. Il serait intéressant de privilégier la construction de nouvelles usines sur des sites ayant déjà fait l'objet d'enquêtes environnementales et où des autorisations auraient déjà été validées.

## QUELLES MESURES POUR RELANCER L'INDUSTRIE ?

De multiples plans et outils ont été mis en place par les gouvernements pour stopper la désindustrialisation. Sur le diagnostic, les rapports ont été nombreux. Le site de la documentation française recense plus de 400 rapports publics (d'auteurs souvent prestigieux) sur le sujet depuis 2000. Et face au constat de la désindustrialisation qui a frappé la France, des stratégies et des plans de reconquête ont été régulièrement mis en œuvre par les gouvernements. Pour la Fondation iFRAP, il faut changer de braquet et agir sur différents leviers pour atteindre le renouveau industriel.

### Le temps de travail

Malgré une productivité plus élevée en France des branches marchandes, le nombre d'heures travaillées plus faible, pèse sur la valeur ajoutée française comparée aux autres pays européens. Dans une étude parue en 2019, nous avons mesuré la perte de compétitivité imputable à la plus faible durée du travail. Si la France avait eu la même durée du travail que la moyenne d'un échantillon de pays européens comparables (Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Autriche, Suède, Royaume-Uni), elle aurait eu une valeur ajoutée supérieure de 56 milliards d'euros dans les branches marchandes en 2018 (euros constants de 2018). Cette question du temps de travail a été soulevée par le président de la République lors de sa dernière allocution (14 juin 2020) : « La

seule réponse est de bâtir un modèle économique durable et plus fort, de travailler et de produire davantage pour ne pas dépendre des autres ». Mais pour rendre possible ce principe du « travailler davantage » les outils ne sont pas là. Le gouvernement n'a pas remis à l'ordre du jour la question de repousser l'âge de départ à la retraite ou la remise en question des 35 heures dans le Code du travail. Il considère qu'avec les lois El Khomri et les ordonnances travail, le sujet a été réglé et que les entreprises peuvent temporairement monter jusqu'à 48 heures par semaine le temps de travail. Et elles peuvent limiter la majoration des heures supplémentaires à seulement 10 % (contre 25 % légalement). Sauf qu'il faut l'accord des syndicats représentant 50 % des salariés, pour pouvoir baisser à 10 % la majoration des heures supplémentaires à condition qu'un accord de branche ait été signé (seule la métallurgie l'a fait).

### Charges sociales

## Indicateurs économiques des principaux secteurs industriels

Industrie	Valeur ajoutée	Salaires et traitements bruts	charges sociales	Excédent d'exploitation	impôts moins subventions sur la production
Allemagne	752 738	49,0 %	10,2 %	22,5 %	-0,4 %
Espagne	171 002	36,0 %	9,9 %	33,7 %	0,6 %
France	280 023	40,9 %	16,1 %	11,4 %	3,7 %
Italie	303 816	37,6 %	14,3 %	19,1 %	1,9 %
Pologne	104 067	39,0 %	7,2 %	32,0 %	1,2 %

17

Industrie manufacturière	Valeur ajoutée	Salaires et traitements bruts	charges sociales	Excédent d'exploitation	impôts moins subventions sur la production
Allemagne	667 239	51,0 %	10,4 %	21,8 %	0,0 %
Espagne	132 720	40,4 %	11,0 %	32,6 %	0,2 %
France	229 366	44,3 %	16,2 %	10,8 %	3,4 %
Italie	258 993	39,8 %	15,1 %	20,0 %	1,5 %
Pologne	79 118	41,5 %	7,7 %	35,5 %	0,0 %

Industrie agroalimentaire	Valeur ajoutée	Salaires et traitements bruts	charges sociales	Excédent d'exploitation	impôts moins subventions sur la production
Allemagne	46 240	61,4 %	11,3 %	13,3 %	0,0 %
Espagne	26 255	36,8 %	9,7 %	36,3 %	0,2 %
France	43 677	44,3 %	13,6 %	25,1 %	3,5 %
Italie	28 332	37,9 %	13,3 %	22,9 %	1,2 %
Pologne	13 450	38,8 %	7,2 %	37,8 %	0,8 %

Industrie pharmaceutique	Valeur ajoutée	Salaires et traitements bruts	charges sociales	Excédent d'exploitation	impôts moins subventions sur la production
Allemagne	22 186	33,4 %	7,6 %	27,0 %	0,3 %
Espagne	6 874	26,0 %	6,7 %	44,4 %	-0,1 %
France	12 592	24,5 %	10,5 %	27,9 %	2,7 %
Italie	9 206	34,1 %	13,4 %	25,3 %	2,5 %
Pologne	1 276	36,2 %	6,1 %	35,6 %	0,4 %

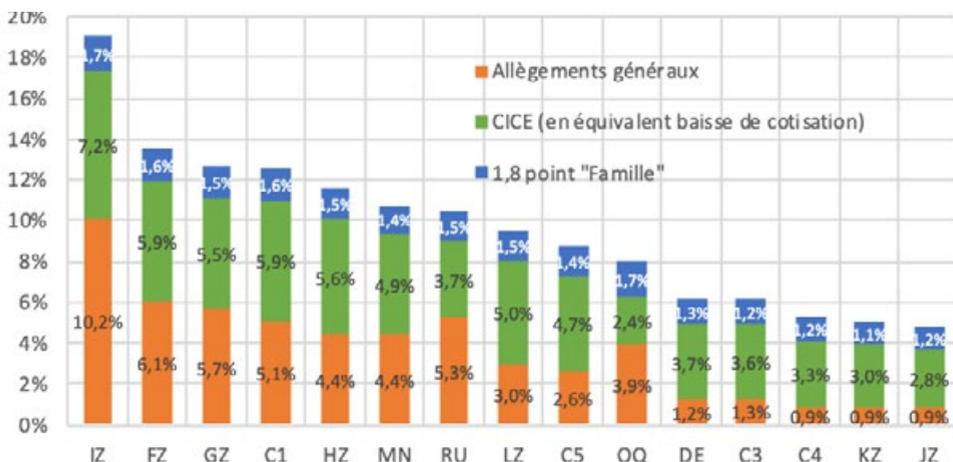
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	Valeur ajoutée	Salaires et traitements bruts	charges sociales	Excédent d'exploitation	impôts moins subventions sur la production
Allemagne	76 997	61,4 %	11,2 %	15,6 %	-0,4 %
Espagne	18 262	44,8 %	13,0 %	28,6 %	0,1 %
France	26 642	51,9 %	18,1 %	7,1 %	3,3 %
Italie	40 152	41,7 %	16,0 %	19,8 %	1,7 %
Pologne	11 483	44,6 %	8,4 %	34,3 %	-0,4 %

Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	Valeur ajoutée	Salaires et traitements bruts	charges sociales	Excédent d'exploitation	impôts moins subventions sur la production
Allemagne	40 545	46,0 %	10,7 %	17,5 %	-0,2 %
Espagne	1 637	52,2 %	10,5 %	3,7 %	-0,4 %
France	12 194	36,7 %	15,8 %	-28,0 %	2,4 %
Italie	8 306	43,9 %	16,1 %	2,9 %	0,9 %
Pologne	1 754	52,4 %	9,5 %	24,4 %	-0,3 %

Industrie automobile et construction navale	Valeur ajoutée	Salaires et traitements bruts	charges sociales	Excédent d'exploitation	impôts moins subventions sur la production
Allemagne	155 963	40,1 %	9,3 %	28,2 %	0,1 %
Espagne	15 885	45,3 %	13,1 %	25,0 %	-0,4 %
France	28 870	36,8 %	14,3 %	0,3 %	3,6 %
Italie	22 913	39,1 %	16,2 %	7,4 %	0,7 %
Pologne	8 740	43,5 %	7,8 %	29,8 %	0,5 %

Taux d'allègement en 2018 par secteur (en pourcentage de la masse salariale brute du secteur, estimation)

18



Le tableau ci dessus met en évidence pour différentes filières, le poids des rémunérations et en particulier des charges sociales, entre différents pays. La France se situe très souvent en tête. Combiné au poids des impôts sur la production, cela laisse de plus faibles marges aux entreprises pour innover, investir, monter en gamme... Le taux d'allègement de charges en 2018 en pourcentage de la masse salariale est de 8,7% dans la fabrication d'autres produits industriels, de 6,1% dans la fabrication des machines, des équipements électriques et informatiques, ou encore de 5,4% dans la fabrication de matériel de transport. Par comparaison, ce taux est de 19,1% dans l'hébergement et la restauration, de 12,7% dans le commerce ou encore 13,6% dans la construction. Certes il existe des allègements de charges mais ceux-ci bénéficient moins aux secteurs industriels. Le poids de notre système de cotisations sociales a un impact direct sur les emplois industriels. Dans une étude réalisée en 2018, nous nous étions penchés sur le système de financement de la protection sociale en France et en Allemagne. La principale différence tient à la répartition des recettes au niveau des cotisations sociales : les cotisations employeurs sont plus élevées en France, tandis que les cotisations sociales salariales y sont plus faibles qu'en Allemagne.

La prise en compte de la CSG amoindrit légèrement cette affirmation.

Si l'on veut estimer l'impact d'un alignement des taux de cotisations sociales sur les taux allemands, l'économie française créerait un supplément de 1 155 000 emplois marchands à l'horizon 2027 avec +370 000 emplois dans les secteurs industriels, soit + 9,1 % par rapport à une projection selon un scénario de référence sans modifications des taux de cotisation. L'impact sur la compétitivité serait massif et les créations d'emplois substantielles mais avec un impact négatif sur les salaires nets.

Il ne s'agit pas là de recommandations mais ces éléments conduisent à préconiser une révision des politiques de baisse de charges qui, en se concentrant sur les bas salaires (salaires inférieurs à 1,6 Smic), ont défavorisé les emplois industriels au profit d'emplois de services. C'est pourquoi nous recommandons de porter ces exonérations et baisses de charges jusqu'à au moins 3,5 Smic.

**Impôts sur la production**

Les entreprises françaises ne souffrent pas seulement du poids des cotisations sociales. Le différentiel d'impôt sur la production est également un sujet de préoccupation, particulièrement pour les entreprises industrielles.

Le constat est sans appel, les impôts de production largo sensu – impôts sur les salaires et la main-d'œuvre et les impôts divers sur la production « hors ménages » – représentent, pour les personnes morales, une augmentation consolidée de 13,4 milliards d'euros entre 2012 et 2018, gommant totalement les efforts des pouvoirs publics pour baisser les impôts sur le revenu des entreprises (baisse d'IS), une baisse de près de 11,5 milliards d'euros. Matignon et Bercy réfléchissent déjà à une baisse des impôts sur la production à partir de 2021 qui consisterait en la suppression progressive de la C3S. Mais cette mesure ne suffira pas c'est pourquoi nous recommandons un plan de réindustrialisation plus ambitieux : dans notre étude de mai dernier, nous avons présenté un plan de relance auprès des entreprises, avec comme principales mesures de ce pacte productif :

■ Une annulation ou un report sur plusieurs années de prélèvements obligatoires et de charges pour 15 milliards d'euros;

■ Une baisse anticipée de la fiscalité de production pouvant aller jusqu'à 25 milliards d'euros (C3S, CVAE, CFE);

■ Une baisse de l'IS (retour à la mesure « carry-back » et suramortissement des investissements) pour 5 milliards d'euros;

■ Une baisse des prélèvements sur le travail pour les travailleurs qualifiés (au-delà de 1,6 Smic) pour 7,5 milliards d'euros et un allègement du forfait social pour 2,5 milliards d'euros;

■ Une annulation de prélèvements obligatoires

et de charges pour 15 milliards d'euros;

■ Une baisse anticipée de la fiscalité de production jusqu'à 25 milliards d'euros (C3S, CVAE, CFE);

■ Une baisse de l'IS (retour à la mesure « carry-back » et suramortissement des investissements) pour 5 milliards d'euros (dans tous les scénarios);

■ Une baisse des prélèvements sur le travail pour les travailleurs qualifiés (au-delà de 1,6 Smic) pour 7,5 milliards d'euros et un allègement du forfait social pour 2,5 milliards d'euros, uniquement.

### + 103 000 emplois dans l'industrie

Pour mesurer les effets de ce scénario, nous l'avons comparé par rapport à un scénario de référence. On constate que le pacte productif iFRAP permet des créations d'emplois importantes: + 425 000 en 2024 dont 103 000 emplois dans l'industrie. Le taux de chômage reviendrait à 8,5 % en 2024 contre 9,9 % par rapport à un scénario de référence sans mesures particulières (construit avant crise).

Au-delà de son aspect plan d'urgence, il introduit des mesures structurelles qui permettent de restaurer la compétitivité des entreprises françaises (baisse de la fiscalité de production, allègements de cotisations sociales employeurs ciblés sur les salaires au-delà de 1,6 Smic) et assure un renforcement de la croissance durable. Ses effets sur l'industrie sont importants : un quart des emplois créés par le plan d'aide aux entreprises proposé par la Fondation iFRAP serait des emplois industriels.

### Emplois supplémentaires (en milliers) par grands secteurs économiques avec le pacte productif de la Fondation iFRAP

	2020	2021	2022	2023	2024
Agriculture	5	8	13	18	20
<b>Industrie</b>	<b>25</b>	<b>42</b>	<b>68</b>	<b>88</b>	<b>103</b>
Construction	6	9	14	17	34
Services marchands	58	106	171	220	267
Services non marchands	0	0	0	0	0
<b>Emploi total</b>	<b>93</b>	<b>166</b>	<b>267</b>	<b>344</b>	<b>425</b>

Source : Simulation NEMESIS avril 2020.

## Le poids des taxes sectorielles : Le cas de l'industrie pharmaceutique

L'industrie pharmaceutique a subi une lente abrasion de son activité en France : l'emploi y stagne depuis 2015 et représente environ 128 000 employés. Par ailleurs, depuis 1970, le nombre d'entreprises de l'industrie du médicament s'est effondré, passant de 422 entités à 240 en 2018 soit -43,1 %. En 2016, la Suisse était le premier pays producteur à hauteur de 46,28 milliards d'euros, suivie par l'Italie (30,01 milliards), l'Allemagne (29,2 milliards), la France (22,86 milliards), Royaume-Uni (22,44 milliards), Irlande (19,3 milliards), Espagne (15,14 milliards).

La politique fiscale sectorielle du médicament et les prélèvements opérés sur le chiffre d'affaires par les pouvoirs publics au bénéfice de l'assurance-maladie ou de la formation des médecins libéraux ont leur part de responsabilité. La rentabilité dégagée par l'entreprise du secteur représentait d'après l'INSEE en 2016 rapportée à son chiffre d'affaires 11,1 % pour la branche, contre 18,7 % en Allemagne et 36,7 % au Royaume-Uni. Sur ce plan les effets bénéfiques du CICE et du CIR (crédit d'impôt recherche) n'ont pas réellement modifié la donne. L'augmentation de la contribution sur le chiffre d'affaires (1 à 1,6 % pour financer le développement de la formation continue des médecins), mais aussi des autres taxes pharmaceutiques et des redevances à un montant annuel de 2,2 milliards d'euros, conduisent l'ensemble des taxes « sectorielles » à représenter 8,4 % du chiffre d'affaires taxable, soit un quasi-doublement depuis 2012.

## Le poids des taxes affectées : la part des entreprises et de l'industrie

Les taxes affectées (hors Sécurité sociale et collectivités territoriales) représentent d'après le dernier rapport du CPO sur le sujet (octobre 2018) un montant total de 28,5 milliards d'euros (et 136 taxes). Au total les taxes affectées frappant directement les entreprises sont au nombre de 97, pour un rendement total de 20 milliards d'euros. Parmi les taxes sectorielles, 17 concernent uniquement le secteur de l'industrie, pour un montant de 972 millions d'euros. Derrière ces montants on trouve principalement :

le financement des centres techniques industriels et les comités professionnels de développement économique qui constituent des dispositifs d'aide à l'industrie grâce à l'affectation de 134 millions d'euros de taxes sectorielles ;

le financement des chambres consulaires (CCI) pour un montant de 593 millions d'euros ;  
des financements divers pour 229 millions d'euros (y compris artisanat et tabac).

### Aider les entreprises industrielles à grandir pour devenir des ETI performantes

Le rapport Gallois en 2012 regrettait le nombre trop faible de nos PME industrielles en mesure de grandir et de se transformer en ETI ce qui nous prive de leur dynamisme comme des synergies dont bénéficient nos concurrents allemands ou italiens beaucoup

plus solidaires. Le rapport recommandait de lever les obstacles juridiques et fiscaux à la croissance des entreprises industrielles (fiscalité de la transmission d'entreprises et des plus-values, seuils fiscaux et sociaux multiples). La France comptait le même nombre d'ETI que l'Allemagne en 1980. Elle en compte aujourd'hui 5 000 contre 12 000 pour l'Allemagne. Si l'ISF pouvait être considéré comme

« un tueur d'entreprises moyennes », les droits de succession y participent également. En effet, une entreprise française doit payer aujourd'hui (fiscalité des dividendes et droits de transmission inclus) jusqu'à 17,4 % (transmission en ligne directe) et 24,6 % (en ligne indirecte) de sa valeur pour pouvoir se transmettre à la génération suivante. Ce surcoût n'existe ni en Allemagne, ni en Italie, ni en Espagne, ni au Royaume-Uni. Cela explique que la France soit aujourd'hui le plus mauvais élève de l'Europe en matière de transmission intrafamiliale : 17 % contre 56 % en Allemagne et près de 70 % en Italie selon le METI (Mouvement des entreprises de taille intermédiaire).

La mise en place des pactes Dutreil a constitué un progrès mais est loin d'être suffisant. Le coût de passage d'une entreprise à la génération suivante implique une fiscalité représentant entre 11 % et 15 % de la valeur de l'entreprise, financée par des distributions de dividendes dédiés. Cette lourdeur fiscale et cette complexité juridique conduisent de façon chronique à une sous-capitalisation de l'entreprise en période de transmission. La différence de traitement fiscal entre actionnaires éligibles aux pactes Dutreil et les autres peut conduire à une fragilisation de l'actionariat, et pousser à la cession pure et simple.

C'est pourquoi la Fondation IFRAP recommande en matière de transmissions d'entreprises d'exonérer suivant le modèle allemand en subordonnant cette exonération à un engagement de conservation des titres et de l'emploi, et suppression corrélative des pactes Dutreil.

### Favoriser l'apprentissage

De nombreux industriels se plaignent de ne pas trouver les personnels dont ils ont besoin, en dépit d'un chômage élevé. Les entreprises réclament depuis longtemps d'être mieux associées à la gouvernance de l'enseignement technique et professionnel. En 2019, la France comptait 491 000 apprentis, un record avec

une augmentation de 17% en un an. Depuis 2018, la création de centres de formation par les entreprises a été simplifiée (en faisant sauter l'autorisation administrative à demander aux régions) et leur nombre a augmenté de 235. De bonnes perspectives qui prouvent que, dès que l'on donne plus de liberté aux professionnels et que l'on réduit le poids de l'administratif, l'apprentissage fonctionne en France. Mais la crise du Covid-19 a frappé de plein fouet ces bons résultats. Pour limiter le ralentissement, le gouvernement propose : une augmentation des aides à l'embauche (pour un total de 1,5 milliard d'euros) avec une aide jusqu'à 5 000 euros pour un apprenti mineur et jusqu'à 8 000 euros pour un apprenti majeur jusqu'à la validation d'une licence professionnelle (environ 20 ans). L'objectif est de viser le zéro charge pour les apprentis mineurs et de laisser un reste à charge de moins de 200 euros par mois pour l'embauche d'un apprenti de 18 à 20 ans.

Ces aides sont conditionnées pour les entreprises de plus de 250 salariés : pour en bénéficier, elles devront justifier d'un taux d'apprentis de 5 % de sa masse salariale d'ici 2021. Depuis 2012, les entreprises en dessous de ce taux voient leur taxe d'apprentissage frappée d'un malus alors que les entreprises au-dessus du taux (jusqu'à 7 %) bénéficient d'une créance déductible. Une menace inutile puisque 82 % des nouveaux contrats d'apprentissages sont signés dans des entreprises de moins de 250 salariés. Un plan de relance efficace et ambitieux aurait dû faire sauter ce système de bonus/malus et miser sur des exonérations de charges plutôt que des aides. À terme, il faut viser la suppression de la taxe d'apprentissage car les entreprises ne devraient payer que les coûts en entreprise de l'apprenti. C'est ce que fait l'Allemagne où les entreprises dépensent environ 6 100 euros par apprenti contre 7 400 euros en France. Conséquence, si environ 7 % des jeunes de 16 à 25 ans sont en apprentissage en France, ils sont 15 % en Allemagne.

## L'industrie et l'électricité

22

L'industrie consomme 20 % de toute l'énergie utilisée en France, et la part de l'électricité est constamment croissante. Sur la période de 1981 à 2011, sa part a augmenté de 54 %. Parmi tous les secteurs industriels, cinq se distinguent nettement comme électro intensifs (cimenterie, sidérurgie, papier, chimie, alimentaire). La compétitivité des 523 usines électro intensives françaises est très sensible au prix de l'électricité, et les fonderies d'aluminium constituent un cas extrême. Le prix élevé de l'aluminium pour des volumes relativement faibles rend supportable les coûts de transport, et exacerbe la concurrence mondiale.

Que restera-t-il de l'usine d'aluminium de Dunkerque alimentée par la centrale de Gravelines à des conditions préférentielles si un ou deux réacteurs de cette centrale sont arrêtés, et que la France renonce à un projet d'une paire d'EPR sur ce site d'ici 2050 ? D'autres entreprises électro intensives (ex. cimenteries) sont moins exposées à la concurrence internationale, mais l'augmentation de leurs coûts se répercuterait directement sur celui des logements et des autres bâtiments. Les investisseurs étrangers intéressés par une localisation de leurs activités en France reconnaissent que la qualité de notre système électrique est un des facteurs de compétitivité de notre pays. L'arrêt des deux réacteurs de Fessenheim a provoqué la stupeur d'une partie des Français et des étrangers. Le nouveau texte de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) retient que 14 réacteurs devraient être fermés d'ici 2035.

La fermeture de centrales nucléaires pose le problème de la sécurité d'approvisionnement en électricité en Europe, pendant les pointes de consommation, et les baisses de production des renouvelables. Pour se protéger, l'Allemagne a clairement annoncé la construction de centrales au gaz acheminé par le nouveau gazoduc Nord Stream 2, augmentant ainsi la dépendance de l'Europe au gaz russe. Le futur décret PPE n'a pas indiqué comment il est prévu d'assurer une production « à la demande » suffisante, dans le cadre d'une augmentation de la consommation d'électricité. Une situation qui explique la prise de position de l'Union des industries utilisatrices d'énergie (UNIDEN) : « Les leviers pour relocaliser l'industrie en France incluent un accès de long terme à une électricité de base non intermittente, décarbonée et compétitive ». Une façon de dire que, sauf révolution technologique imprévue, il faut maintenir un parc très significatif d'électricité d'origine nucléaire.

### Mettre en place un cadre fiscal pour l'investissement en capital favorable

La question de la relocalisation pose aussi celle du soutien à la recherche et à l'innovation pour permettre à nos entreprises industrielles d'acquiescer et de conserver des places de leaders sur des marchés très contestés par la concurrence. Cela implique une politique cohérente qui encourage l'investissement dans le capital des entreprises. La France affiche toujours une fiscalité du capital parmi les plus lourdes d'Europe. Il faut donc au minimum ne pas alourdir la fiscalité du capital et flécher une partie des 3 500 milliards d'euros qui sont

détenus par les Français en produits de taux et les 1 000 milliards d'euros en dépôts à vue vers le financement des entreprises. On pourrait relever le plafond des crédits d'impôts en faveur de l'investissement direct ou via des fonds dans les PME et les start-up, voire créer enfin un véhicule efficace en renforçant l'avantage Madelin en le sortant du plafond global des niches à 10 000 euros, en remontant le plafond de déduction maximum à 1 million d'euros pour un couple, et en remontant le taux de déduction de 18 % à 50 %. Ce dispositif fonctionnerait à l'image de ce qu'ont fait nos voisins britanniques.

## Échéancier des mesures d'aide aux entreprises (en milliards d'euros - pacte productif iFRAP)

	2020	2021	2022	2023	2024
Report de charges sur 5 ans	-15,7	-	-	-	-
Report de charges fiscales	-4,4	-	-	-	-
Report de charges sociales	-11,3	-	-	-	-
Baisse d'IS	-0,5	-5,0	-5,0	-4,0	-4,0
Mesure « carry-back » (baisse d'IS)		-4,0	-4,0	-3,0	-3,0
Suramortissement (baisse d'IS)	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0
Baisse de fiscalité de production	-5,8	-13,2	-20,3	-23,8	-27,4
Suppression C3S	-3,8	-3,8	-3,8	-3,8	-3,8
Plafonnement CET (CVAE + CFE)	-2	-1,5	-0,7	-0,3	0
Suppression progressive CFE	-	-4,0	-7,9	-7,9	-7,9
Allègement CVAE	-	-3,9	-7,9	-11,8	-15,7
Baisse de cotisations et allègement forfait sociale	-	-6,25	-10	-10	-10
Baisse de CSE sur les travailleurs qualifiés	-	-3,75	-7,5	-7,5	-7,5
Allègement du forfait social	-	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5
<b>Total</b>	<b>-22,0</b>	<b>-24,4</b>	<b>-35,3</b>	<b>-37,8</b>	<b>-41,4</b>

Ce scénario a bien entendu plus de conséquences sur les finances publiques (+5 points de PIB de dette publique en fin de période, déficit dégradé d'un peu plus d'1 point de PIB supplémentaire par rapport au scénario de référence).

## L'impact de la fiscalité environnementale

L'autre sujet qui mérite qu'on s'y attarde, c'est l'évolution de la fiscalité environnementale (47 milliards). Elle se compose de la fiscalité assise sur l'énergie et de la fiscalité de lutte contre la pollution, et elle est beaucoup plus lourde pour les entreprises que la présentation traditionnelle le laisserait supposer. Traditionnellement, la fiscalité environnementale est présentée de telle façon que les « ménages » payent la quasi-intégralité de la « note ». Cette présentation a l'inconvénient de reposer sur le principe de « l'incidence fiscale », imaginant que les entreprises reportent mécaniquement leurs augmentations de coût (y compris fiscaux) sur leurs clients/consommateurs finaux. En réalité, il est nécessaire de procéder à des retraitements afin de faire apparaître la fiscalité environnementale cachée des entreprises. Il apparaît alors que la fiscalité environnementale est beaucoup plus partagée entre les entreprises et les ménages, les premières en supportant en réalité près de 53 % en 2017.

C'est en particulier lié au poids de la TICPE des entreprises (14,3 milliards en 2017), qui représente 57 % de la fiscalité environnementale des entreprises.